

# 05 SUR LES ROUTES DU MÉDOC

Boucle au départ de Saint-Médard-en-Jalles

18 km 2h00 Facile

**Cette balade à vélo familiale emprunte une partie de la Voie Verte Bordeaux-Lacanau. Reliant Saint-Médard-en-Jalles à Saint-Aubin de Médoc, cette boucle vous permettra de découvrir en toute sérénité une facette à la fois historique et bucolique de ce territoire situé aux portes du Médoc.**

Rendez-vous à la gare cycliste de Saint-Médard-en-Jalles ①. Emprunter la piste cyclable en direction de Lacanau Océan. Après 900 m, prendre sur la droite la piste cyclable du chemin de Peyremartin. Poursuivre 2,4 km sur la piste cyclable du Médoc.

Arrivé à la route de Saint-Médard ②. Traverser la route et emprunter sur la gauche la piste cyclable. Au rond-point prendre la 3<sup>e</sup> sortie sur l'allée Euromédoc.

Au bout de l'allée prendre sur la gauche le chemin en calcaire, puis prendre à droite le chemin qui traverse la forêt. Après 500 m prendre à gauche le chemin qui longe l'allée de la Serpentine, au giratoire prendre à droite le chemin longeant la route de Picot.

Au rond-point suivant, tournez à droite et empruntez le chemin qui longe la route du Tronquet ③. À la fin de cette rue, continuez vers la gauche sur la route de Pont à Cot. Au giratoire, prendre la route de Loustau Vieil puis aussitôt la première à droite, route de Barreau.

Après 400 m, à l'intersection prendre à droite le chemin pour rejoindre l'allée du Passage de la Tourte, l'emprunter sur la droite et poursuivre 1,2 km jusqu'à la route de Joli Bois. Prendre à droite.

Après 300 m prendre à gauche l'Allée de Caragou, suivre la piste cyclable puis le chemin en grave qui suit le ruisseau du Monastère, en empruntant la passerelle en bois ④.

À l'intersection, tournez à droite sur l'allée du Pic Vert, puis contournez le rond-point Rosa Bonheur en empruntant la piste cyclable. Continuez tout droit en suivant la piste cyclable du lycée ⑤ qui traverse la RD 1215.

## Chemin faisant et au détour

- Boucle des Sources: Cette boucle locale vous invite à poser le pied à terre pour découvrir le patrimoine naturel du bois des Sources, avec notamment sa très belle clairière aux asphodèles. Comptez un peu plus d'une heure de marche parcourir cette boucle de 5 km.
- Refuge périurbain: La Station orbitale
- Camp des lanciers: Ce lotissement, marqué par une géométrie en quadrilatère, doit son nom à la présence de lanciers dans le quartier à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette unité de cavalerie avait la particularité de combattre principalement armée de lances.
- Bords de Jalle de Gajac: Située en bords de Jalle, cette aire de loisirs comprend de nombreux équipements: une rotonde, des jeux d'eau, un labyrinthe, un arboretum, des terrains sportifs...
- Moulin de Gajac: Le moulin de Gajac, construit au XIII<sup>e</sup> siècle sur la jalle de Blanquefort, il a produit de la farine jusqu'en 1935.



Gare cycliste de Saint-Médard-en-Jalles – © Sara Soullignac

Poursuivez le long de l'avenue du lycée en restant sur la piste cyclable. Au giratoire Emile Zola, prenez la piste cyclable à gauche qui traverse le bois jusqu'à atteindre la rue Benjamin Franklin. Tournez à gauche et continuez sur 250 m, puis empruntez le Chemin du Tiran Biron. À la fin de cette section, vous arriverez au Bois de Dèhès.

Suivez les marques rouges et blanches du GR pour traverser la forêt jusqu'à la piste cyclable ⑥ Bordeaux-Lacanau.

Vous passerez devant le Carré des Jalles ⑦, puis la fresque de Street Art ⑧.

Poursuivre sur la piste cyclable jusqu'à l'arrivée, située à 700 m.

## Bon à savoir

Gérées par l'Office National des Forêts, les **forêts communales du Taillan-Médoc et de Saint-Aubin de Médoc** forment un trésor écologique, pour quiconque souhaite découvrir une nature sauvage, plurielle, riche de surprises au rythme des saisons.

Ancienne étape de la ligne ferroviaire Bordeaux-Lacanau qui emmenait les Bordelais à la plage, la **gare cycliste de Saint-Médard-en-Jalles** vaut le détour avec sa locomotive restée à quai (photo) et ses équipements de loisirs (mini-golf, parc à jeux, restaurant)